

RECU
06.09.2009

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 30 septembre 2009

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte à la SCA CALIPSO, dont le siège social est établi 86 boulevard de la République à ABBEVILLE (80100), de son projet de construction d'une unité de séchage de céréales comportant un dépôt d'hydrocarbures, sur le territoire de la commune de FRETTEMEULE, section cadastrale ZA n° 23.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'autorisation préfectorale du 31 juillet 2002 en faveur du site établi sur la commune de Le Translay et de Fretteville, complétée par un récépissé de changement d'exploitant du 12 août 2009.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire de FRETTEMEULE
- ⇒ s/c de Madame le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme